

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 26 / 52

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2026

Nombre de Membres

En Exercice : 15
Présents pour le vote : 14
Procuration : 0
Votants : 14
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 20 mai 2026

Membres présents à la séance : Mmes MM BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, GRATTE Philippe, MOSSAZ Denis, MOSINI Pascale, NICULESCU Chrisitan, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absents ou excusés : KREUTNER Stéphanie

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Décision sur la participation de la commune au système d'appel d'urgence

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du Centre Communal d'Action Sociale, relative à la convention intervenue avec la Mutualité de l'Ain, concernant le système d'appel d'urgence des personnes âgées.

Il rappelle que le CCAS avait décidé de prendre en charge la moitié de la location mensuelle.

Il rappelle également la délibération 25/19 portant dissolution du Centre Communal d'Action Sociale.

Il propose que la Commune d'INJOUX-GENISSIAT maintienne cette participation en prenant en charge la moitié de la location mensuelle.

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

⇒ **Approuve** le maintien de la participation au système d'appel d'urgence des personnes âgées et la prise en charge de la moitié de la location mensuelle.

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

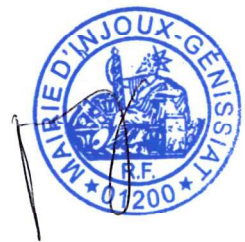
Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire



Bernard FOUCART

Le Maire,



Denis MOSSAZ